

COMPTE-RENDU DU CVS du 24/06/2020

EHPAD - Site de St-Aulaye

Présents :

Mme Renée ALLEMANT, représentante titulaire des résidents
M. Jean GAUNET, représentant suppléant des résidents
M. Christian LECLAINCHE, Représentant suppléant des résidents
Mme Jacqueline GRARE, Représentante titulaire de résidents
Mme Cécilia PAIREMAURE, Animatrice
M. Thierry PETITGIRARD, Directeur Adjoint en charge de la relation avec les usagers

Absents excusés :

M. Serge BOUJUT, Représentant suppléant des résidents
Mme Claudie MARION, Animatrice
Mme Laurence FARGEOUT, Cadre de santé de l'EHPAD
Mme Valérie CHATENET, Représentante titulaire du personnel
Mme Anne-Marie ROUSTEAU GUILLOT, Représentante titulaire du Conseil de Surveillance
Mme Dominique BORDAS, Représentante suppléante des familles, Vice-Présidente du CVS
M. Jean-Paul BOURRUT-LACOUTURE, Représentant titulaire des familles
Mme Monique GOUNAUD, Représentante titulaire des familles
Mme Denise BOYER, Représentante suppléante des familles, Présidente du CVS

En l'absence de Mme BOYER présidente, la séance est ouverte à 10 H 00 par M. Thierry PETITGIRARD, Directeur Adjoint en charge de la relation avec les usagers.

➤ 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 26/02/20

Le compte-rendu du CVS du 26/02/20 n'appelant aucune observation est approuvé dans son intégralité.

Il informe de son départ à la retraite et les résidents lui souhaitent plein de bonnes choses.

Mme ALLEMANT demande qui va reprendre l'instance.

M. PETITGIRARD répond qu'il semblerait que ce soit M. DENAUD [à posteriori ce sera Mme CANDAU directrice adjointe en charge des achats qui pilotera les prochains CVS].

M. PETITGIRARD demande si les résidents ont eu connaissance des 8 courriers envoyés aux familles les informant sur les recommandations suite au virus et s'ils en ont été destinataires.

A part M. LECLAINCHE, pas de réponse.

Mme. PAIREMAURE souligne que souvent les résidents ne comprennent pas ce qui est écrit.

Elle dit qu'il y a eu un manque d'informations et de présence à l'égard de l'ensemble des résidents. Ils avaient besoin de réponses qu'ils n'ont pas eues et que le personnel n'avait pas pu, non plus, leur fournir.

M. PETITGIRARD explique qu'il y a eu un gros décalage entre les annonces télévisées et la mise en œuvre dans les établissements.

Par exemple, l'allocution du Président de la République s'est faite le 14 juin mais l'information est arrivée dans l'établissement 3 jours plus tard. A cela, il faut ajouter le temps de la mise en œuvre des directives ce qui explique le décalage entre l'annonce et l'action.

➤ 2. COMPOSITION DU CVS

Mme PAIREMAURE demande comment les familles seront conviées à la prochaine réunion.

Un CVS élargi aura lieu à la prochaine réunion vers septembre/octobre 2020.

M. PETITGIRARD répond que le CVS sera librement ouvert à tous les résidents et qu'un appel à volontariat sera effectué pour les familles. Selon le nombre de réponses, les familles pourront être invitées à tour de rôle.

➤ 3. PLAN DE RETOUR A LA NORMALE (SORTIES, COIFFEUR, CULTE...)

M. PETITGIRARD fait lecture des documents officiels émanant du ministère pour les EHPAD. Au SSR, à l'étage du bâtiment, les visites étaient autorisées mais pas en EHPAD ce qui a été difficile à comprendre par les résidents.

A savoir :

- un EHPAD est comme une maison, lieu de vie donc confinement.
- un SSR est une hospitalisation donc un peu de visites autorisées.

La réunion du CVS s'est effectuée en urgence car dans le plan de retour à la normale, il est stipulé qu'il doit être présenté aux usagers avant le 25 juin.

5 mesures :

- Prioritairement et le plus vite possible, la reprise des visites des proches sans rendez-vous.
- La reprise des admissions en hébergement permanent et la fin des confinements préventifs en chambre.
- La reprise des sorties individuelles et collectives.
- La reprise de la vie sociale et des interventions des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux ou des bénévoles.
- La réouverture des accueils de jour, des pôles d'activités et de soins adaptés-Pasa-et des plateformes d'accompagnement et de répit.

Recommandations :

- Respect des gestes barrières (port du masque chirurgical et friction par solution hydro alcoolique, pas d'embrassade ni de serrage de main, distanciation sociale) identification élargement des visiteurs et services visités. Plus de prises de températures.
- Privilégier les visites en chambre ou à l'extérieur si le temps le permet.
- Plus de limitations de nombre de personnes par chambre dès lors que le port du masque est obligatoire.
- Respecter la distanciation de 1 m latéral entre chaque résident.

Mme PAIREMAURE dit que pour les sorties le port du masque sera exigé pour tous (supermarché...). Elle informe que les animations extérieures reprennent début juillet (venue d'une chanteuse, culte, gym...).

M. LECLAINCHE demande si la piscine reprendra.

Mme PAIREMAURE répond par la négative car les règles sont trop strictes et ingérables (pas de vestiaires, il faut arriver en maillot de bain...).

Elle demande si avec la chaleur les climatiseurs peuvent fonctionner. M. PETITGIRARD répond positivement en expliquant que toutefois les filtres doivent être changés régulièrement.

M. LECLAINCHE se dit satisfait car il avait entendu le contraire.

M. PETITGIRARD fait lecture du document officiel concernant la gestion de la vague de chaleur.

- Aérosol autorisé.
- Ventilateur individuel contrindiqué mais autorisé si la personne est seule dans sa chambre et si elle n'est pas atteinte par le Covid. Toutefois, il doit être éteint dès qu'une personne entre dans la chambre (soignants, visiteurs...).
- Climatisation collective autorisée : nettoyage des filtres avec du détergent et si possible prise d'air extérieur. Il faut favoriser un air neuf. Il sera pris attache auprès des services techniques afin de s'assurer de son fonctionnement et de sa maintenance.

M. LECLAINCHE dit qu'il fera trop chaud cet été si la climatisation ne fonctionne pas.

M. PETITGIRARD explique que la direction a été parfois stricte dans l'application des mesures mais que grâce à cela il n'y avait pas eu de malade dans l'établissement. Il est à noter que la responsabilité de la directrice aurait pu être engagée.

M. LECLAINCHE dit qu'il est important d'entendre que la responsabilité de la direction était engagée car il y a toujours un responsable derrière les mesures imposées.

➤ **4. POINT COVID : COMMENT AVEZ-VOUS VECU LE CONFINEMENT ? QUE PENSEZ-VOUS DES VISIO CONFERENCES AVEC TABLETTES ?**

M. PETITGIRARD demande aux résidents comment ils vont.

M. GAUNET répond qu'après de sérieux problèmes de santé il va beaucoup mieux.

Il n'y a pas eu de Covid dans l'établissement et comme tout va mieux, l'ARS donne des autorisations de sortir avec des gestes barrières à respecter.

Les résidents disent étouffer avec le masque quand le port est obligatoire.

M. PETITGIRARD dit en effet que dehors, avec les ultraviolets qui détruisent le virus, le port du masque n'est pas obligatoire mais dans l'établissement les professionnels et les visiteurs doivent le porter.

Mme GRARE dit avoir été très malade avant le Covid et va mieux. Elle a dû à cause de ce virus rester en chambre 4 jours.

Mme PAIREMAURE dit que les résidents mangent encore majoritairement en chambre. A ce jour, seules 15 personnes vont à la salle à manger.

M. PETITGIRARD demande si les tablettes numériques offertes (15 tablettes à 200 €) ont été utilisées.

Mme PAIREMAURE répond par la négative pour le groupe présent à la réunion. Pas de SKYPE mais les tablettes ont été utilisées en animation (musique, clips, photos...).

➤ **5. INFORMATION SUR LA DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DES FAMILLES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Une personne représentant les familles siège au conseil de surveillance (cf. article L6143-5 du code de la santé publique). Ce poste est vacant. Le souhait de Mme la Directrice c'est la représentation à égalité des 5 structures médico-sociales du CHIC RDD. Sa proposition, c'est de désigner un représentant titulaire et de lui adjoindre 4 personnes à raison d'une par structure.

Les membres désignés sont non votants mais pourront entrer dans les débats.

➤ **6. COMPTE RENDU DU SEMINAIRE MEDICO-SOCIAL**

M. GAUNET demande quand il sera diffusé.

M. PETITGIRARD répond au prochain CVS car à cause du Covid il y a du retard dans sa rédaction.

Mme PAIREMAURE dit que ce compte rendu est important ainsi que les actions qui en découleront.

➤ **7. QUESTIONS DIVERSES**

➤ M. LECLAINCHE tient à signaler que le suivi de ses soins ne se fait pas régulièrement. Il a un problème de santé avec des symptômes importants qu'il signale au personnel soignant mais personne n'agit et le médecin non plus.

Quand il en parle au médecin ou aux infirmières on lui fait réponse : « pas le temps ».

M. PETITGIRARD dit que ce n'est pas normal, malgré une prise de retard dans les visites suite au Covid, et va en référer au directeur des soins.

Mme PAIREMAURE dit que bien souvent le médecin, qui n'est pas à plein temps, manque de temps et voit les urgences en priorité mais cela n'est pas normal. De plus si le résident n'a pas de famille le suivi ne se fait pas régulièrement. Beaucoup de résidents demandent du temps médical et plus de suivi.

Elle précise qu'au séminaire cette problématique a été abordée. Les choses ont été évoquées et recueillies cependant il faut que des actions soient mises en place.

➤ Mme PAIREMAURE demande quand il y aura de la peinture sur le sol pour nettoyer le devant de l'entrée principale. Le nettoyage de l'entrée a été réalisé mais pas les travaux de peinture.

Quand il pleut il y a une flaque d'eau qui se forme à l'entrée et cela devient dangereux pour les résidents.

M. LECLAINCHE dit justement avoir fait une chute à cause de cette flaque d'eau.

M. PETITGIRARD demande à ce que cette demande soit prise en compte dans la liste des travaux et sera transférée à Mme CANDAU.

➤ Mme GRARE dit qu'elle est résidente depuis 8 ans dans cet EHPAD et que le terrain de pétanque n'est toujours pas fait. Elle trouve cela dommage comme une majorité de résidents.

Mme PAIREMAURE répond que c'est d'autant plus dommage que M. HAMELIN, employé aux services techniques, était partant pour le réaliser si on lui fournissait le matériel et lui donnait l'autorisation.

M. PETITGIRARD souhaite que cette demande soit prise en compte dans la liste des travaux et sera transférée à Mme CANDAU pour action auprès des services techniques.

Il indique qu'un projet de pergola est prévu en sortant du hall pour protéger du soleil.

➤ M. LECLAINCHE demande si le projet « EHPAD en fête » aura lieu.

Mme PAIREMAURE répond par l'affirmative en indiquant qu'à cause du Covid l'évènement a été repoussé fin juillet. Il est prévu les animations suivantes :

- 1 sortie à La Jemaye,
- 1 animation dansante (borne musicale) mais pas en soirée car il faut des bénévoles donc trop de monde,
- Barbecue + pétanque.

Pas de sortie pêche pour ne pas se mettre en danger avec les distances à respecter.

1^{ère} semaine de juillet, barbecue en extérieur pour symboliser le déconfinement.

➤ Mme GRARE demande quel est le taux mensuel de la maison de retraite car à son arrivée il était de 1 400 €.

M. PETITGIRARD répond qu'il est aux alentours de 1 850 € et qu'en effet il est bien difficile aux familles de financer ce montant. Il explique que cet argent payé tous les mois est redistribué pour leur quotidien, il n'y a pas de profit.

M. PETITGIRARD termine en disant que l'établissement a reçu de nombreux dons (repas, tablettes.....) et remerciements en cette période de Covid.

La séance est levée à 11 h 45.

Le Directeur Adjoint
M. Thierry PETITGIRARD

